

Admission en Master MéLexTra 1^{ère} année :

Ci-dessous, le descriptif qui figure sur le site de l'Université. Des précisions complémentaires sont apportées en rouge (document en date du 28 février 2017)

En raison d'une réforme du cursus conduisant au diplôme national de master (DNM), les modalités d'accès en master 1 évoluent à la rentrée 2017.

Vous trouverez ci-après les nouvelles conditions d'accès. Elles sont également disponibles sur le site du ministère trouvermonmaster.gouv.fr

Calendrier des candidatures

- Début des candidatures : 15/04/17
- Clôture des candidatures : 15/05/17
- Publication admissibilité : 10/06/17
- Publication de l'admission : 30/06/17

Capacité d'accueil : 55 places pour le master 1 mention Traduction Interprétation dont 25 places pour le parcours Métiers du lexique et de la traduction (noter que la capacité d'accueil en M1 MéLexTra est bien de 25 étudiants)

Mentions de licence conseillées :

- mention LLCER (« anglais » va de soi !)
- mention LEA avec anglais

Modalités de sélection :

- Phase d'admissibilité : Dossier de présélection,
- Phase d'admission : examen écrit sur place (cible et contenus en fonction du parcours visé) (en cours de définition, vraisemblablement une épreuve de deux heures avec deux exercices différents, dont une traduction vers la, langue maternelle – date : entre le 10 et le 30 juin ; voir dates ci-dessus)

Critères d'examen des candidatures

- français ou anglais langue maternelle et niveau C1 pour la/les autre.s langue.s de travail (Attestation à fournir). (pour ce qui concerne MéLexTra, il faut lire « niveau C1 pour l'autre langue de travail » ; si vous êtes de langue maternelle française et détenez (êtes en passe de détenir) une licence d'anglais, vous êtes réputé.e avoir le niveau C1 en anglais – votre licence jouera le rôle d'attestation. Si vous avez passé une certification en anglais, vous pouvez joindre l'attestation en sus. Si vous êtes de langue maternelle anglaise, vous devez produire une attestation de niveau C1 en français.

- Selon parcours visé : option ou parcours traduction en licence, et mobilité, de préférence longue, dans un pays de langue anglaise (nous savons que tous les établissements ne proposent pas un parcours traduction en licence ; peut-être proposent-ils une option, en tout cas un ou des enseignement(s) complémentaire(s) aux enseignements « traditionnels » de traduction, thème et version. Décrivez clairement tous les enseignements suivis en rapport avec la traduction : le jury se fera une opinion. Pour la mobilité en pays de langue anglaise : de préférence, au minimum un semestre Erasmus, ou une année, ou une année d'assistantat ou de lectorat ; une expérience professionnelle en pays de langue anglaise peut être intéressante. Il n'est pas utile de mentionner des séjours de moins d'un ou deux mois, à moins qu'ils aient un caractère habituel.

Composition du dossier

- dossier ou fiche de renseignements à télécharger avec photo
- CV (de préférence en français)
- relevés de notes du S1 au S5 minimum (avec selon parcours descriptif de l'option ou du parcours traduction en licence) (voir plus haut)
- attestation.s de niveaux en langues et en informatique (voir plus haut pour ce qui concerne les niveaux en langue ; si vous détenez le C2i ou équivalent, joindre l'attestation – le C2i n'est pas obligatoire. Par principe, joignez toutes les attestations de certification, niveau etc. pertinents que vous détenez.)
- preuves et attestation.s de stage et/ou d'expérience professionnelle dans le domaine de la traduction, de séjour long à l'étranger (voir plus haut), et de tout diplôme autre que la licence
- lettre de motivation manuscrite dans la langue maternelle
- 5 timbres au tarif lettre prioritaire en vigueur

Composition du jury de sélection

- Responsables de mention et de parcours